

Nombre de Membres du comité :
65

Nombre de Membres en fonction :
65

Nombre de Présents : 42

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de suffrages exprimé : 45
Oui : 45

Objet de la Délibération

**Convention « animation multi EnR » 2025-2028
entre FIBOIS Centre-Val de Loire et les territoires
de projets du Loiret, en marge du COT EnR avec
l'ADEME Centre-Val de Loire.**

Date de la convocation :
17 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 045-200079903-20241107-DELIB202024-DE



Séance du 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre et le 7 novembre à 17 heures 30

le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à **CHAMBON-LA-FORET** sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Etaient présents :

MMES AUVRAY Chantal, BARRAULT Brigitte, BEVIERE Monique CHARVIN Evelyne, COQUIL Corinne, DAUVILLIERS Delmira, HERBLOT Marie-Claude, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, PHELATE Sophie, PILLAVOINE Aude, PRUNET Delphine,

MM BACHELET Raynald, BARJONET Thierry, BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRICHARD Gérard, BRISSON Jean-Louis, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CHAMBRIN Michel, CITRON Olivier, COLMAN Philippe, COULON Jean-Marc, DUFOUR Christian, DUJARDIN Jean-Louis, GAURAT Hervé, GUERINET Patrick, LAROCHE Pierre, LEOTARD Alexandre, LOURS Philippe, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, TRANSON Marc, VERMASSEN Guy, VICECONTI Pierre,

Pouvoirs :

M. EUVRARD Didier donne pouvoir à M. CITRON Olivier

M. MANGEANT Jean-Claude donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique

Mme RIVAULT Corinne donne pouvoir à M. RIVIERE William

Secrétaire de séance : Madame CHARVIN Evelyne

Préambule.

L'ADEME et la Région Centre-Val de Loire, souhaitant poursuivre la mobilisation des territoires pour le déploiement des énergies renouvelables thermiques, mettent en place des Contrats d'objectifs territoriaux (COT EnR) et des Contrats de chaleur renouvelable territoriaux (COT EnR 3.0).

Pour mémoire, le COT EnR est un Contrat d'objectifs territorial pour le développement des énergies renouvelables à l'échelle d'un territoire intercommunal. Il est porté par une structure publique dont son périmètre d'action couvre ce territoire.

Véritable partenariat, le COT EnR permet :

- à l'opérateur territorial, porteur du contrat, de mobiliser et mettre en synergie un grand nombre d'acteurs sur son territoire (collectivités, acteurs économiques, etc.) ;
- d'apporter aux maîtres d'ouvrage une assistance technique, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations, ainsi qu'un soutien financier des travaux ;
- d'impliquer les partenaires techniques (missions d'animation bois énergie ou géothermie, conseils en énergie partagés, agences locales de l'énergie, etc.) dans l'émergence et l'accompagnement des projets énergies renouvelables du territoire.

Le dispositif a déjà démontré son intérêt car c'est un outil permettant de s'adapter aux problématiques des territoires (ses forces, ses faiblesses), pour mobiliser les acteurs (collectivités, entreprises, bailleurs, etc.). C'est un outil très opérationnel dans la concrétisation du Plan climat air énergie territorial et engager ainsi l'indispensable transition énergétique.

Afin de poursuivre le développement des projets d'EnR sur leur territoire respectif, les territoires de projets (PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, PETR Gâtinais montargois, PETR Pays Loire Beauce, PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne, Pays du Giennois), souhaitent à nouveau s'appuyer sur les compétences de la structure FIBOIS Centre-Val de Loire. Cette nouvelle convention, annexée, définit les conditions et le calendrier de cet accompagnement multiEnR.

Le Comité syndical du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Considérant les démarches de développement durable engagées précédemment par le PETR, telles que le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la valorisation des travaux de rénovation énergétique par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), etc.,

Vu la délibération n°5/2021 en date du 18 février 2021, engageant le territoire dans une démarche de COT EnR avec l'ADEME Centre-Val de Loire,

Vu la délibération du Comité syndical du 7 novembre 2024 engageant le territoire dans une nouvelle contractualisation avec l'ADEME Centre-Val de Loire pour une durée de 4 ans,

Considérant que la première période d'animation COT EnR n'a pas permis d'atteindre les objectifs contractuels, mais qu'au regard du nombre importants de projets identifiés en phase d'émergence ou sur le point de passer à la phase investissement, il est utile de poursuivre la démarche et soutenir techniquement les collectivités, les entreprises ou les associations souhaitant mettre en œuvre un système de chauffage utilisant des EnR,

Considérant que les démarches d'animation réalisées sur le périmètre du PETR pourront bénéficier de financement de l'ADEME Centre-Val de Loire, dont une part fixe et une part variable, sur justification de la mise en œuvre effective des moyens,

Considérant la nécessité d'un accompagnement technique spécifique et la volonté des territoires loirétains engagés dans des COT EnR de développer plus encore les équipements EnR, notamment afin d'atteindre les objectifs contractualisés individuellement avec l'ADEME ou les objectifs de leur PCAET respectif,

Considérant la convention 2022-2024 signée le 25 janvier 2022 entre FIBOIS Centre-Val de Loire et l'ensemble des PETR et Pays du Loiret et la plus-value avérée de la démarche initiée depuis 2022,

Considérant le projet de convention 2025-2028 entre FIBOIS Centre-Val de Loire et l'ensemble des PETR et Pays du Loiret,

Considérant les compétences techniques proposées par FIBOIS Centre-Val de Loire,

Vu l'exposé de la Présidente,

DECIDE :

Article 1 : De faire à nouveau appel à l'Association FIBOIS Centre-Val de Loire pour poursuivre l'animation multi-EnR sur le territoire du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, pour une durée de 4 ans.

Article 2 : D'approuver le projet de convention d'animation multi-EnR 2025-2028 entre FIBOIS Centre-Val de Loire et les territoires de projets du Loiret, dont le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, notamment dans ses modalités financières, tel qu'annexé.

Article 3 : D'autoriser la Présidente à poursuivre toute démarche en lien avec cette convention et à signer le document, dès lors qu'il aura également été validé par les autres territoires partenaires concernés.

La Secrétaire de séance,

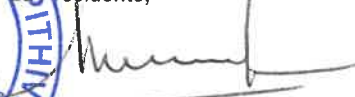


Evelyne CHARVIN



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,



Monique BEVIERE

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 14 novembre 2024 et de sa publication le 14 novembre 2024 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 045-200079903-20241107-DELIB2024-DE

